

RÈGLEMENT « 7 SOMMETS CHALLENGE® »



ARTICLE 1 : CONCEPT

Le « 7 SOMMETS CHALLENGE® » est une course connectée organisée par la société ZAPSPORTS. L'objectif est de pédaler, courir, marcher et monter le maximum de dénivelé, où que vous soyez, quand vous le souhaitez, seul ou à plusieurs peu importe la vitesse.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES

Où se déroule cette course ? Partout ! Où vous voulez. Il s'agit d'une course connectée. A chacun son rythme, en courant, en marchant ou en pédalant, vous devrez réaliser un maximum de dénivelé en enchaînant plusieurs sorties ou entraînements. Les classements seront établis en fonction du dénivelé effectué, et par le nombre de sorties.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à tous les cyclistes, coureurs et marcheurs nés en 2002 et avant, jusqu'au 15 décembre 2022 sur www.sport-up.fr. Le tarif de l'engagement est de 9 euros (dont 3 euros reversés à la Fondation du Souffle). Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses temps réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre*, application**). *Montres GPS toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Garmin, Polar, Suunto, TomTom. **Applications mobiles toutes marques qui fournissent un fichier GPX type Strava, Endomondo, Runkeeper, Runtastic.

Chaque participant pourra télécharger en ligne son e-dossard ou sa e-plaque de cadre personnalisée aux couleurs de l'événement pour la porter lors de sa course.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Afin de respecter l'esprit du « 7 SOMMETS CHALLENGE » le dossard ou la plaque de cadre que vous aurez imprimé devra être entièrement lisible et porté lors de votre séance. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte écoresponsable du coureur connecté.

ARTICLE 5 : TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 22 février à 12h et les participants auront jusqu'au 31 décembre 23h59 pour effectuer le plus de dénivelé possible.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Zapsports (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels.

Vous dégagez Zapsports, leurs employés et dirigeants, les organisateurs de toute responsabilité pour quelque réclamation que ce soit, relativement à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de ma participation à cet événement.

ARTICLE 8 : RÉCOMPENSES

Les personnes seront classées en fonction du dénivelé parcouru et du nombre de sorties effectuées. Chaque participant pourra télécharger son e-diplôme souvenir personnalisé et sa e-médaille personnalisée attestant de son dénivelé atteint.

Retrouvez toutes les informations sur le challenge sur le site www.7sommetschallenge.fr